



# Contrat Ethique des Fournisseurs IBM



# Contrat Ethique des Fournisseurs IBM

*Chez IBM, nous avons toujours défini des normes de professionnalisme élevées, dans des domaines aussi variés que la responsabilité de la société, la responsabilité sociale ou l'éthique professionnelle et notamment le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Bien entendu, nous attendons le même engagement de nos fournisseurs.*

*C'est pourquoi nous avons établi le Contrat Ethique des Fournisseurs IBM. Ce contrat aborde les engagements que nous prenons vis à vis de nos clients, notre héritage d'innovations et de relations basé sur la confiance et la responsabilité personnelle. Il établit les normes requises pour collaborer avec IBM.*

*Notre objectif consiste à travailler avec nos fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent intégralement ce contrat et qu'ils l'imposent à leur tour à leurs propres fournisseurs avec lesquels ils travaillent dans le cadre de la distribution de biens et de services pour IBM. Ce contrat servira de base lors de notre sélection de fournisseurs et nous contrôlerons de manière active qu'il est bien respecté.*

2

## **Travail forcé ou involontaire**

Les fournisseurs IBM n'auront recours à aucun type de travail forcé ou involontaire (notamment, au travail carcéral forcé, servile, imposé ou involontaire) ; tout recrutement sera volontaire.

## **Travail des enfants**

Les fournisseurs IBM n'auront pas recours au travail des enfants. Le terme enfant fait référence à toute personne de moins de 15 ans (ou 14 ans selon les lois en vigueur dans le pays concerné) ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal de recrutement ou à l'âge de fin de scolarité obligatoire dans le pays concerné. Nous soutenons les programmes d'apprentissage légitimes dont la mise en oeuvre est en totale conformité avec l'ensemble des lois et réglementations applicables en la matière.

## **Salaires et avantages**

Les fournisseurs IBM respecteront au moins l'ensemble des lois et des réglementations applicables concernant les salaires et la durée du travail, y compris celles concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires, la rémunération aux pièces et autres éléments de rémunération, et ils fourniront les avantages obligatoires fixés par la législation.

## **Heures de travail**

La durée du travail ne pourra excéder la limite en vigueur fixée localement et les fournisseurs IBM devront rémunérer de manière équitable les éventuelles heures supplémentaires. Les employés ne devront pas travailler plus de 60 heures par semaine, heures supplémentaires comprises, sauf si des circonstances tout à fait exceptionnelles liées à l'activité professionnelle l'exigent et s'ils donnent leur consentement. Cette norme s'applique dans les pays où la durée maximale hebdomadaire du travail est inférieure à ce nombre. Au moins un jour de repos doit être accordé aux employés par semaine de sept jours.

## **Non-discrimination**

Les fournisseurs IBM ne pratiqueront pas la discrimination en matière de recrutement et d'emploi sur la base de la race, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, la tendance sexuelle, le sexe, le statut marital, la grossesse, les opinions politiques ou les handicaps.

## **Respect et dignité**

Les fournisseurs IBM traiteront tous leurs salariés avec dignité et respect et n'auront pas recours aux châtiments corporels, aux menaces de violence ou à toute autre forme de harcèlement ou contrainte physique.

# Contrat Ethique des Fournisseurs IBM

## Suite

### Liberté d'association

Les fournisseurs respecteront les droits légaux des employés en ce qui concerne leur adhésion ou non à des organisations de travailleurs, y compris des syndicats. Les fournisseurs pourront établir des conditions d'emploi favorables et gérer des programmes de communication efficaces avec leurs employés dans le but de promouvoir des relations positives avec ces derniers, visant ainsi à leur faire considérer le recours à un tiers inutile.

### Santé et sécurité

Les fournisseurs offriront à leurs salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur. Conformément à ces obligations, les fournisseurs IBM devront fournir et mettre en oeuvre des programmes efficaces prenant en compte la sécurité des personnes, la prévention des risques chimiques, l'ergonomie, etc., et prévoyant des enquêtes suite à accident. Les fournisseurs devront également faire en sorte que les mêmes normes de salubrité et de sécurité s'appliquent à tout logement qu'ils fournissent à leurs salariés. Les fournisseurs devront faire leur possible pour mettre en oeuvre des systèmes de gestion qui répondent à ces exigences.

### Protection de l'environnement

Les fournisseurs devront tout mettre en oeuvre pour protéger l'environnement. Les fournisseurs devront, au minimum, se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur en matière d'environnement, concernant par exemple la gestion et l'élimination des déchets chimiques, le recyclage, le traitement et le déversement des eaux usées industrielles, le contrôle des émissions atmosphériques, ainsi que les autorisations et la génération de rapports relatifs à l'environnement. Les fournisseurs devront également se conformer à toute exigence supplémentaire en matière d'environnement spécifique des produits et services qu'ils fournissent à IBM, comme indiqué dans les spécifications de conception et les documents contractuels. Les fournisseurs devront faire leur possible pour mettre en oeuvre un système de gestion qui réponde à ces exigences.

### Lois, réglementations et autres exigences légales

Les fournisseurs IBM devront se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables dans tous les lieux où ils exercent leur activité professionnelle.

### Pratiques éthiques


IBM attend de ses fournisseurs qu'ils conduisent leurs activités selon les normes éthiques les plus élevées. Les fournisseurs devront respecter strictement toutes les lois et réglementations relatives au trafic d'influence, à la corruption et à toute autre pratique commerciale prohibée.

### Communications

Les fournisseurs sont tenus de mettre le Contrat Ethique des Fournisseurs IBM et toute autre information pertinente à la disposition des employés dans la langue maternelle des employés et des superviseurs.

### Contrôle/Archivage

Les fournisseurs doivent conserver la documentation prouvant qu'ils sont en conformité avec le Contrat Ethique des Fournisseurs IBM. Ils sont tenus de permettre à IBM d'accéder à cette documentation sur simple demande.



# Historique du document

Version 1.0 : créée en juin 2004.

Version 2.0 : publiée en novembre 2004. Clauses ajoutées pour la Liberté d'association, les communications et le contrôle/l'archivage



© Copyright IBM Corporation 2004  
IBM Corporation  
Route 100  
Somers, NY 10589

Imprimé aux Etats-Unis  
11-04  
Version 2.0  
All Rights Reserved

IBM et le logo sont des marques  
d'International Business Machines  
Corporation aux Etats-Unis et/ou dans certains  
autres pays.

Les autres noms de sociétés, de produits et de  
services peuvent appartenir à des tiers.